



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

L'avenir des politiques du vieillessement

Partie 5

La réforme du grand âge



Dos Santos Marc – CM2111

L'avenir des politiques sur le vieillissement



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- La réforme du « Grand âge »
 - La 5 ième branche de la sécurité sociale et son financement
 - Projet de loi « Grand âge et autonomie »



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

La 5ème branche de la sécurité sociale

En Juillet 2020

Nomination d'une ministre déléguée à l'autonomie Brigitte Bourguignon

Loi du 7 août 2020

- Pour rappel, la sécurité sociale était constituée jusque-là de 4 branches (Ces branches sont financées par l'assurance maladie via les cotisations sociales.) :
 - Familiale
 - Maladie
 - Accident du travail
 - Retraite

La 5ème branche de la sécurité sociale



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- [La loi du 7 août 2020 relative à la dette et à l'autonomie](#) a créé un **nouveau risque** et une **nouvelle branche** consacrée à l'**autonomie**. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est chargée de la gestion de cette nouvelle branche de la sécurité sociale.
- Le [rapport de Laurent Vachey sur la branche autonomie](#) remis au gouvernement le 14 septembre 2020 porte notamment sur le financement de cette 5ème branche. Une partie des recommandations de ce rapport seront mises en œuvre dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021.
- **Des transferts d'autres branches de la sécurité sociale**
- Le rapport affirme que "*le périmètre de la branche autonomie ne peut se limiter à celui de l'actuelle CNSA*". Le texte propose donc de transférer des prestations d'autres branches à cette 5 ième branche.



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

La 5ème branche de la sécurité sociale



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- Les **dépenses de la CNSA** s'élèvent aujourd'hui à **27 milliards d'euros**. Les propositions de transferts de prestations porteraient les **dépenses à 42 milliards d'euros**.
- Des transferts depuis d'**autres branches de la sécurité sociale** :
 - L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (1 milliard d'euros) depuis la **branche famille**,
 - L'allocation supplémentaire d'invalidité (260 millions d'euros),
 - La composante "aide humaine" d'invalidité (300 millions d'euros),
 - Les unités de soins de longue durée (1 milliard d'euros) depuis la **branche maladie**,
 - La part de l'action sociale consacrée aux aides à l'investissement et à l'aménagement du domicile (100 millions d'euros) depuis la **branche vieillesse**.
- Des transferts depuis le **budget de l'État** :
 - l'**allocation aux adultes handicapés** (10,6 milliards d'euros),
 - l'**aide au poste des travailleurs en ESAT** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) (1,3 milliard d'euros).



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

La 5ème branche de la sécurité sociale



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- **D'autres sources de financements**
- L'objectif affiché est de trouver des financements pour "*couvrir la réforme du Grand âge*" à hauteur de 1 milliard d'euros dès 2021 et de 3 à 5 milliards d'euros pour 2024. En effet, les paramètres envisagés dans [le rapport de concertation sur le Grand âge et l'autonomie](#) sont devenus obsolètes du fait de la crise sanitaire.
- Le rapport identifie ainsi **différentes sources de financements** avec :
 - Des **mesures de transferts** (fonds de réserve des retraites, Action logement, branche famille),
 - Des **mesures d'économies** sur l'**allocation aux adultes handicapés** (AAH) et l'**allocation personnalisée d'autonomie** (APA)
 - Des **réductions de niches sociales et fiscales** (crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, réduction d'impôt pour les personnes en EHPAD...);
 - Des **financements privés** qui contribueraient à la solvabilisation du reste à charge,
 - Un **recours aux prélèvements obligatoires** (CSG et prélèvement sur les transmissions de patrimoine en particulier).



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

La 5ème branche de la sécurité sociale



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- Autre source de financement : Une 2e journée de solidarité ?
 - Une deuxième journée de solidarité pourrait générer une recette équivalente à la journée de solidarité déjà en place (2,132 milliards d'euros de contribution de solidarité pour l'autonomie et 817 millions d'euros de contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie), mais ses effets sont incertains sur l'économie et l'emploi. Par ailleurs, les partenaires sociaux y sont dans l'ensemble défavorables.



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

La 5ème branche de la sécurité sociale



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- La loi « dette sociale » a instauré une cinquième branche de la Sécurité sociale consacrée à l'autonomie et lui a attribué 2,3 milliards d'euros par an à partir de 2024.
- [Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021](#) a débloqué 2 milliards d'euros par an, essentiellement pour revaloriser les professionnels.



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

Projet de loi Grand âge et autonomie



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- Quand ?
- Vers une nouvelle concertation : Le Laroque de l'autonomie
 - Dans le journal Le Monde du 25 février 2020 une énième tribune :
 - **« Il y a urgence à reprogrammer la loi “Grand âge et autonomie” »**



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

Projet de loi Grand âge et autonomie



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- « Selon l'Insee, près de 4 millions de seniors seront en perte d'autonomie d'ici à 2050, il faudrait augmenter le nombre de places en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) à hauteur de 50 %. »
- « La crise sanitaire a mis en évidence les questions liées à la dépendance. Il faut donc repenser un « modèle à bout de souffle », estiment dans une tribune au « Monde » quatre sénateurs socialistes, parmi lesquels Patrick Kanner et Monique Lubin. »



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

Projet de loi Grand âge et autonomie



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



- La loi sur la perte de l'autonomie verra obligatoirement le jour mais son calendrier et sa forme seront lourdement impactés par la crise actuelle de la COVID
- Reprendra-t-elle les grandes lignes des rapports Libault et El khomri ?
- Sera-t-elle une loi ambitieuse ou une énième loi ?



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES

Conclusion Partie 5 : L'avenir des politiques du vieillissement – Loi Grand âge et autonomie



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES



Merci de votre attention.



FACULTÉ DE MÉDECINE
MONTPELLIER-NÎMES